



LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 06 septembre 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 30/08/2024

six septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 8

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandre BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants : 8

Pour: 8

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Florence BARNINI, Marion IMBERT, Lise MALZAC

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Approbation du procès-verbal du 6 juin 2024 - DE_2024_034

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal rédigé de façon synthétique de la séance du 6 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 6 juin 2024.

Le Secrétaire de séance Pierre BONNEFILLE, deuxième adjoint	Le Président de séance Suzanne BADAROUX, maire

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et se sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le

Et Publication le

Date de transmission de l'acte: 09/09/2024

Date de réception de l'AR: 09/09/2024

048-214801854-DE_2024_034-DE

A G E D I